



COMpte Rendu DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 septembre 2019

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 18 septembre 2019 à 19h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la Mairie, sur convocation du Maire en date du 10 septembre 2019.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

| <i>NOM</i> | <i>QUALITE</i> | <i>PRESENCE</i> | <i>PROCURATION A</i> |
|--------------------------|---------------------------|-----------------|--------------------------|
| MUMBACH Paul | Maire | X | |
| STROH Dominique | 1 ^{ère} Adjointe | X | |
| GAUGLER Yvan | 2 ^e Adjoint | X | |
| BERBETT Alexandre | 3 ^e Adjoint | X | |
| CYBINSKI Micheline | 4 ^e Adjointe | Excusée | Yvan GAUGLER |
| DEMICHEL Hugues | 5 ^e Adjoint | X | |
| GAUTHERAT Bernard | Conseiller | X | |
| LENA Laurette | Conseillère | X | |
| VASSEUR Patrick | Conseiller | X | |
| DARDINIER Michel | Conseiller | X | |
| MOLINA Corinne | Conseillère | X | |
| FRIEDRICH/BARRANCA Agnès | Conseillère | Excusée | Peggy EVEILLE |
| FLURI Laurent | Conseiller | Excusé | Bernard GAUTHERAT |
| PATORNITI Laurence | Conseillère | Excusée | Paul MUMBACH |
| EVEILLE Peggy | Conseillère | X | |
| GARCIA Antonia | Conseillère | X | |
| ZANGER Jocelyne | Conseillère | X | |
| LUTTRINGER Christian | Conseiller | X | |
| HUG Frédéric | Conseiller | X | |

Y assiste également :

Madame Sylvie SCHILLING, DGS, représentant les services municipaux.

Monsieur le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

M. le Maire salue également M. Julien STEINHAUSER, journaliste des DNA.

La réunion est enregistrée.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **BUDGET/FINANCES**
 - 3.1. Approbation adhésion à l'Association « BELFORT 1870-1871 »
 - 3.2. Approbation demandes de subventions exceptionnelles
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1. Approbation adhésion contrat groupe assurances statutaire
5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 5.1. Approbation nomination coordonnateurs communaux du recensement de la population
 - 5.2. Avis installation classée – SAS METHA GAZ à Traubach-le-Bas & Wolfersdorf
 - 5.3. Avis installation classée – SAS HOPLA GAZ à Gommersdorf
6. **URBANISME**
 - 6.1. Droit de préemption urbain
7. **DIVERS**
 - 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
 - 7.2. Informations diverses.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie SCHILLING en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de séance du 16 juillet 2019 dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. BUDGET/FINANCES

3.1. APPROBATION ADHESION A L'ASSOCIATION « BELFORT 1870-1871 »

2019-DCM-09-18-01

M. le Maire, ouï l'exposé fait par M. Alexandre BERBETT, précise qu'il lui semble nécessaire d'adhérer à l'Association Belfort 1870-1871 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer à l'Association Belfort 1870-1871, au titre de Commune concernée par le Siège de Belfort de 1870-1871 et versera la cotisation annuelle selon les conditions fixées à l'article 7 des statuts du 27/04/2017. L'Association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 ;

APPROUVE les statuts de l'Association Belfort 1870-1871 ;

PRECISE que le montant de la cotisation sera inscrit, chaque année, au budget de la collectivité et est porté au montant de 50€.

3.2. APPROBATION VERSEMENT SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

2019-DCM-09-18-02

M. le Maire rend compte des demandes de subventions, exceptionnelles, qui ont été adressées à la Ville de Dannemarie et donne toutes explications quant à l'objet mené.

Il s'agit de :

- Chorale Ste Cécile Dannemarie : Ancolies à Lourdes ;
- IRON Club Triathlon de Dannemarie : participation d'un membre de l'association aux championnats du monde XTERRA à Maui – Etats Unis ;
- Bretz'elles des Sables : raid aventure féminin alsacien, dans le désert tunisien du 16 au 26 novembre 2019. Ce raid a pour objectif de faire connaître et de soutenir une association « Le petit monde de Hari », qui œuvre pour aide les personnes touchées par la prématurité et le deuil périnatal, ainsi que le soutien aux actions solidaires et humanitaires pour les populations du désert tunisien (notamment financement d'une pompe à eau)
- Club Canin de Dannemarie et Environs : organisation du premier grand prix d'Alsace de DogDancing.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

8. Bretz'elles des Sables – Association Les Klei Vivala du Sahara : 250.00€ ;
9. Chorale Ste Cécile de Dannemarie : 250.00€ ;
10. IRON Club Triathlon de Dannemarie : 250.00€.

Le dossier du Club Canin de Dannemarie étant incomplet, la décision est reportée au prochain conseil.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. APPROBATION ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU Centre de Gestion du Haut-Rhin

2019-DCM-09-18-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 5 novembre 2018 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 11 mars 2019 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;
Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 1er juillet 2019 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 1er juillet 2019, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFAXIS ;
Vu l'exposé du Maire ;
Vu les documents transmis ;
CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal **après en avoir délibéré et à l'unanimité** :

DECIDE d'adhérer à compter du 1er janvier 2020 au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Assureur : CNP Assurances / SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL (*) :

Les risques assurés sont : décès, accident de service / maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,20 %

et

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :

Les risques assurés sont : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 %

PREND ACTE que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

AUTORISE le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1. APPROBATION NOMINATION COORDONATEURS COMMUNAUX DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

2019-DCM-09-18-04

Les Communes de moins de 10 000 habitants sont concernées par le recensement de la population, qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2020.

En application de la réglementation, lois et décrets, notamment le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population, ainsi que l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret 2003-485 ;

Vu les obligations des coordonnateurs communaux, relatives à la confidentialité et la protection des données, définies par le règlement général sur la protection des données et les lois n° 51-711 et n° 78-17 ;

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Geneviève HOFSTETTER en qualité de coordonnateur communal et Mme Virginie WAQUE en qualité d'assistante au coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE la nomination de Mme Geneviève HOFSTETTER en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2020, qui sera assistée dans ses fonctions par Mme Virginie WAQUE, en tant que coordonnateur suppléant.
- PRECISE qu'un arrêté de nomination du coordonnateur communal de de son équipe sera signé par le Maire.

5.2. AVIS INSTALLATION CLASSEE – SAS METHA GAZ à Traubach-le-Bas & Wolfersdorf

2019-DCM-09-18-05

Le Préfet du Haut-Rhin a réceptionné une demande d'enregistrement en vue d'autoriser la société METHA GAZ à exploiter une installation de méthanisation située sur les Communes de Traubach-le-Bas et de Wolfersdorf.

A cet effet, le dossier ainsi qu'une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de la consultation du public et un avis ont été adressés à la Ville de Dannemarie, concernée, au même titre que 44 autres Communes, par les risques et les inconvénients dont l'établissement peut être la source (plan d'épandage de digestat).

Considérant les dispositions des articles du Code de l'environnement :

- R512-46-13 relatif à l'affichage de l'avis,
- R512-46-11 relatif à la consultation du Conseil Municipal,

L'avis sera communiqué au Préfet au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public, soit avant le 31 octobre 2019.

Considérant ce qui précède et les documents qui ont été adressés aux conseillers sur demande, compte-tenu de la taille des fichiers ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DONNE UN AVIS FAVORABLE au dossier d'enregistrement ainsi qu'à l'étude du projet d'épandage, au titre des installations classées – société METHA GAZ à Traubach-le-Bas et à Wolfersdorf ;
- REND ATTENTIF qu'à la lecture du dossier, les contraintes pour les agriculteurs ne sont pas neutres.

5.3. AVIS INSTALLATION CLASSEE – SAS HOPLA GAZ à Gommersdorf

2019-DCM-09-18-06

Le Préfet du Haut-Rhin a réceptionné une demande d'enregistrement en vue d'autoriser la société HOPLA GAZ à exploiter une installation de méthanisation située sur la Commune de Gommersdorf.

A cet effet, le dossier ainsi qu'une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de la consultation du public et un avis ont été adressés à la Ville de Dannemarie, concernée, au même titre que 43 autres Communes, par les risques et les inconvénients dont l'établissement peut être la source (plan d'épandage de digestat).

Considérant les dispositions des articles du Code de l'environnement :

- R512-46-13 relatif à l'affichage de l'avis,
- R512-46-11 relatif à la consultation du Conseil Municipal,

L'avis sera communiqué au Préfet au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public, soit avant le 31 octobre 2019.

Considérant ce qui précède et les documents qui ont été adressés aux conseillers sur demande, compte-tenu de la taille des fichiers ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au dossier d'enregistrement ainsi qu'à l'étude du projet d'épandage, au titre des installations classées – société HOPLA GAZ à Gommersdorf ;
- **REND ATTENTIF** qu'à la lecture du dossier, les contraintes pour les agriculteurs ne sont pas neutres.

6. URBANISME

6.1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN & COMMERCIAL

Après la présentation de M. Alexandre BERBETT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

- BANNWARTH à HAUSSER
- SCHITTLY à BALCI
- MOSER à FRICKERT
- LABOUEBE à BERNARD
- KUNKLER à PINAR ARIAS
- SCI KARS à CAPITAL INITIATIVE R.T.A.
- SCI KOC DESIGN à CAPITAL INITIATIVE R.T.A.

7. DIVERS

7.1. INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire

MEMORIAL :

- **Marché public de service « Aménagement scénographique du Mémorial de Haute-Alsace »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a signé un marché public portant sur l'aménagement scénographique du Mémorial de Haute-Alsace, avec les Sociétés suivantes :

- Lot 1 : Agencement – vitrines – soilage : LUMIDECO SAS pour un montant de 217 116 € TTC,
- Lot 2 : Conception & matériel multimédia : OPIXIDO pour un montant de 94 908 € TTC,
- Lot 3 : Eclairage : B2EI (devenu ITHAQUE) pour un montant de 39 225,53 € TTC,
- Lot 4 : Exécution & impression graphique : SARL SEV pour un montant de 42 936,84 € TTC,
- Lot 5 : Traduction : ABAQUE SAS pour un montant de 2 652 € TTC,
- Lot 6 : Recherches iconographiques : DOC ADDICT pour un montant de 8 436 € TTC ;

soit un montant total de 405 274,37 € TTC.

- **Emprunt de 645 000 € avec le Crédit agricole pour le financement des travaux du Mémorial de Haute-Alsace »**

Monsieur le Maire a eu recours à un emprunt d'un montant de 645 000 € avec le Crédit Agricole afin de financer les travaux du Mémorial de Haute-Alsace. Le contrat de prêt est conclu pour une durée de 20 ans et le taux d'intérêt est un taux fixe à 1,17%.

- **Dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme – réhabilitation d'un bâtiment industriel en mémorial**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a procédé au dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme afin de réhabiliter le bâtiment en briques rouges de l'ancien site industriel PMTC, en un mémorial. Le bâtiment est situé au 43 rue de Bâle.

- **Marché public de travaux « Construction du Mémorial de Haute-Alsace – avenant n°6 »**

Monsieur le Maire a signé un avenant au marché public pour la Construction du Mémorial de Haute-Alsace, portant sur la réalisation de travaux en moins, d'un montant de 42 094,46 € TTC. Le lot chauffage, ventilation et climatisation a été modifié.

- **Marché public de travaux « Construction du Mémorial de Haute-Alsace – avenant n°7 »**

Monsieur le Maire a signé un avenant au marché public pour la Construction du Mémorial de Haute-Alsace, portant sur la réalisation de travaux en moins, d'un montant de 8 925,26 € TTC. Il s'agit de la couverture et du doublage du local associatif, de la façade de gaine technique au droit de l'ascenseur RDC et étage et de la hauteur de faïence des sanitaires RDC et étage et du local ménage du RDC.

- **Marché public de travaux « Construction du Mémorial de Haute-Alsace – avenant n°8 »**

Monsieur le Maire a signé un avenant au marché public pour la Construction du Mémorial de Haute-Alsace, portant sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'un montant de 22 992,89 € TTC. Le revêtement du sol du 1^{er} étage a été modifié.

Le montant initial du marché était de 2 397 600 € TTC, il est porté, tous avenants confondus, à 2 670 784,75 € TTC.

ECOLE PRIMAIRE :

- **Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme – construction d'une école primaire »**

Monsieur le Maire a procédé au dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme afin de réaliser la construction de l'école primaire. Le bâtiment se situera 8 rue des Ecoles.

AUTRES :

- **Ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire a souscrit à une ligne de trésorerie avec le Crédit agricole, d'un montant de 250 000 €, pour une durée d'un an. Les conditions sont les suivantes : Euribor 3 mois + marge de 0,51 %.

- **Création d'une régie de recettes – Hôtel de Ville »**

Monsieur le Maire a procédé à une régularisation en créant la régie de recettes de l'Hôtel de Ville. La régie encaissera les produits suivants: location des salles communales, location de matériels, droits de place et photocopies exceptionnelles.

7.2. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h18

Dannemarie, le 19 septembre 2019
Le Maire
Paul MUMBACH



TABLEAU DES DELIBERATIONS

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
- 3. BUDGET/FINANCES**
 - 2019-DCM-09-18-01
 - 1.1. Approbation adhésion à l'Association « BELFORT 1870-1871 »
 - 2019-DCM-09-18-02
 - 3.2. Approbation demandes de subventions exceptionnelles
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 2019-DCM-09-18-03
 - 4.1. Approbation adhésion contrat groupe assurances statutaire
- 5. ADMINISTRATION GENERALE**
 - 2019-DCM-09-18-04
 - 5.1. Approbation nomination coordonnateurs communaux du recensement de la population
 - 2019-DCM-09-18-05
 - 5.2. Avis installation classée – SAS METHA GAZ à Traubach-le-Bas & Wolfersdorf
 - 2019-DCM-09-18-06
 - 5.3. Avis installation classée – SAS HOPLA GAZ à Gommersdorf
- 6. URBANISME**
 - 6.2. Droit de préemption urbain
- 7. DIVERS**
 - 7.3. Informations légales : actes délégués au Maire.
 - 7.4. Informations diverses.